



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ **363**  
Moto-Club \_\_\_\_\_ **MC ANGERIEN**  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_ **0036**  
Date \_\_\_\_\_ **27/28 AVRIL 2019**  
Lieu \_\_\_\_\_ **17400 MAZERAY**  
Organisateur technique - **JC TACHET**  
E-mail \_\_\_\_\_ **mca17416@gmail.com**  
Téléphone \_\_\_\_\_ **0681161165**

## CDF ENDURO

## REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	<b>P. DAVID</b>	Licence : <b>007926</b>
Directeur de course adjoint	<b>F. BARRAUD</b>	Licence : <b>003006</b>
Délégué FFM (Président du Jury)	<b>D LHERMET</b>	Licence : <b>015722</b>
Membre du Jury	<b>JC. BRONSZEWSKI</b>	Licence : <b>105189</b>
Membre du Jury	<b>D. DECOUT</b>	Licence : <b>197143</b>
Commissaire technique responsable	<b>JM. DEPOIT</b>	Licence : <b>008491</b>
Responsable du chronométrage	<b>C. MARIE</b>	Licence : <b>016498</b>

### Article 3 Horaires Prévisionnels\*

Contrôles Administratifs : **vendredi 26 de 13h30 à 17h30**

Départ : **8h30**

Contrôles Techniques : **vendredi 26 de 13h45 à 17h45**

Arrivée : **a partir de 17h**

Remise des prix : **samedi et dimanche à 17h30 environ.**

\*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

### Article 4 Catégories & Engagements

#### ⇒ Championnat de France

- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors E1<sup>1</sup>
- ★ Juniors E2<sup>1</sup>
- ★ Juniors E3<sup>1</sup>
- ★ Espoirs 125cc 2T<sup>2</sup>
- ★ Féminines<sup>3</sup>

#### ⇒ Trophée de France

- ★ Néo-Elite
- ★ Vétérans<sup>4</sup>
- ★ Super-Vétérans<sup>5</sup>

#### ⇒ Championnat des constructeurs

#### ⇒ Challenge Team National

<sup>1</sup> Pilotes âgés de 16 ans minimum et de moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat

<sup>2</sup> Moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat

<sup>3</sup> Open issu des classes E1, E2 et E3

<sup>4</sup> 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat

<sup>5</sup> 47 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat

EPREUVE FFM N° **363**

VISA LMPC N° **0219**

ST-LEGER de la MARTINIÈRE **29/01/19**

#### Pour rappel :

E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T

E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T

E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'aurait pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

**Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques**
**Parc fermé :**

 Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ?  oui  non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadencée, bloc-disque ou U de classe SRA) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque, système antivol). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**Article 6 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 7 Médicalisation de la manifestation**

 Nom du responsable médical .... **LEVEQUES Yann**

 Nombre de secouristes ..... **14**

 Nombre d'ambulance(s) ..... **4**

 Hôpital le plus proche ..... **ST JEAN D'ANGELY**

 Temps de trajet (en min) ..... **10'**
**Article 8 Le site de pratique**

<b>Caractéristiques :</b>	Longueur de la boucle ----- <b>70</b>	Distance journalière ----- <b>Maxi 210km</b>
	Nombre de Contrôles Horaires ----- <b>2</b>	Contrôles de Passage ----- <b>3</b>
	- De type Banderolée (MX) ----- <b>3</b>	Longueur(s) ----- <b>5km environ</b>
	- De type Enduro (en ligne) ----- <b>0</b>	Longueur(s) -----
	- De type X-Trem ----- <b>0</b>	Longueur(s) -----

Nombre de spéciale(s) :

 Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non  
 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ?  oui  non  
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non

 Capacité Moto : **400**  
 (7 par kilomètre maximum)


- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**Visa du Moto-Club**

 Date : **14/1/19**
**MOTO-CLUB ANGÉRIEN**

B.P. 85

17416 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY CEDEX

 N° SIRET **493 602 728 00019**
**Visa de la Ligue**

 Date : **29 janvier 2018**

 Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX  
 E-mail : [ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr](mailto:ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr)

Le 29/01/2019 08:42

**Visa de la FFM**

 Date : **31/01/2019**

 Numéro : **19/0092**
